



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 30 avril 2019, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

M^c Gérald Laprise, directeur général
M^c Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019;

1.3.- Adoption du *Règlement numéro 924 sur les compteurs d'eau;*

1.4.- Adoption du *Règlement numéro 925 modifiant le Règlement numéro 904 concernant le traitement des élus municipaux;*

RÉSOLUTION
2019-04-135



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.5.- Adoption du *Règlement numéro 926 modifiant le Règlement numéro 884 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés de la Ville de Malartic*;
- 1.6.- Adoption du *Règlement numéro 916 relatif au Plan d'urbanisme*;
- 1.7.- Adoption du *Règlement de zonage numéro 917*;
- 1.8.- Adoption du *Règlement de lotissement numéro 918*;
- 1.9.- Adoption du *Règlement de construction numéro 919*;
- 1.10.- Adoption du *Règlement numéro 920 relatif aux permis et certificats*;
- 1.11.- Adoption du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 921*;
- 2.0.- **MAIRIE**
- 2.1.- Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Assises 2019 – Conseil d'administration et Commission des assises du 9 au 11 mai 2019 à Québec;
- 2.2.- Don aux sinistrés des inondations 2019 – Croix-Rouge;
- 2.3.- Appui à l'organisme Besoin d'aide 24/7 pour son Projet « implantation de centres de crise - Région Abitibi-Témiscamingue »;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Délégation de signataires – Mine Canadian Malartic (MCM) - Cession du lot 5 686 367 - Entente d'aménagement de stationnements - 410 rue Royale;
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :
 - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
 - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
 - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
 - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
 - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
 - 4.1.6.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Protocole d'entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs – facture de 75 716,80 \$ (2019);
- 4.3.- Liste des comptes divers à radier;
- 4.4.- Liste des comptes de taxes 2018 à rembourser et 2019 à radier;
- 5.0.- **URBANISME**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.1.- Demande de dérogation mineure de la société Immeubles Roc d'Or au 700-720, rue des Pins et 615-625-635-645, avenue Miquelon;
- 5.2.- Demande de dérogation mineure de monsieur Samuel Chartier au 1480, avenue des Étoiles;
- 5.3.- La Traversée des Z'Elles : 20 et 21 juillet 2019;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour un projet de patinoire extérieure – Délégation de signataire;
- 7.2.- Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour la 37^e Finale régionale centralisée des Jeux du Québec - Malartic Hiver 2020 – Délégation de signataire;
- 7.3.- Appui à la Table des aînés Malartic Rivière-Héva pour son Projet « Reconnaissance/Renaissance des aînés » dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO);
- 7.4.- Appui au Comptoir alimentaire de Malartic pour son Projet « Obtention d'une remorque » dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO);
- 7.5.- Appui au Club Optimiste de Malartic pour son Projet « Opti-Ribfest 2019 » dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO);
- 7.6.- Reconnaissance des organismes – Club Quad Vallée de l'Or et Abitibi;
- 7.7.- Acquisition d'une multi station à chargement Powertec et support à poids pour la salle de conditionnement physique;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1.- Rapport annuel – Sécurité incendie 2016-2017-2018;
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Demande d'exemption de taxes foncières – Dessercom inc. – 952-954, rue Royale;
- 11.2.- Demande d'exemption de taxes foncières – Dessercom inc. – 1302, rue Royale;
- 11.3.- Soirée meurtre & mystère, le 1^{er} juin 2019, à 18 h, à l'Atrium Canadian



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Malartic – Maison des jeunes Refuge Jeunesse Malartic inc.;

11.4.- Journée de golf Desjardins au profit de la Fondation de l'UQAT : 7 juin 2019;

11.5.- Programme de subvention au transport adapté – Premier versement pour 2019 – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Motion de félicitations à Madame Élisabeth Larouche – Première récipiendaire du prix Yolette-Lévy;

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin 2019;

13.2.- Semaines de la sécurité civile – 5 au 11 mai 2019;

13.3.- Société d'histoire de Malartic – Remerciements;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2019-04-136

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-04-137

1.3.- Adoption du Règlement numéro 924 sur les compteurs d'eau

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 924 sur les compteurs d'eau*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-04-138

1.4.- Adoption du Règlement numéro 925 modifiant le Règlement numéro 904 concernant le traitement des élus municipaux

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ADOPTER le *Règlement numéro 925 modifiant le Règlement numéro 904 concernant le traitement des élus municipaux*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-04-139**

1.5.- Adoption du Règlement numéro 926 modifiant le Règlement numéro 884 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 926 modifiant le Règlement numéro 884 sur le remboursement des dépenses des élus et des employés de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-04-140**

1.6.- Adoption du Règlement numéro 916 relatif au Plan d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 916 relatif au Plan d'urbanisme*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-04-141**

1.7.- Adoption du Règlement de zonage numéro 917

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement de zonage numéro 917*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-04-142**

1.8.- Adoption du Règlement de lotissement numéro 918

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement de lotissement numéro 918*, tel que présenté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2019-04-143

1.9.- Adoption du Règlement de construction numéro 919

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement de construction numéro 919*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-04-144

1.10.- Adoption du Règlement numéro 920 relatif aux permis et certificats

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 920 relatif aux permis et certificats*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-04-145

1.11.- Adoption du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 921

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 921*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

RÉSOLUTION
2019-04-146

2.1.- Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Assises 2019 – Conseil d'administration et Commission des assises du 9 au 11 mai 2019 à Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, Martin Ferron et madame la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

conseillère Catherine Larivière à l'Union des municipalités du Québec - Assises 2019 – Conseil d'administration et Commission des assises qui aura lieu du 9 au 11 mai 2019 à Québec;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives à cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2019, et ce conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-04-147**

2.2.-

Don aux sinistrés des inondations 2019 – Croix-Rouge

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OFFRIR un don de 1 000 \$ à la Croix-Rouge – services aux sinistrés afin de venir en aide aux sinistrés des inondations touchant plusieurs secteurs du Québec;

Adoptée.

**RESOLUTION
2019-04-148**

2.3.-

Appui à l'organisme Besoin d'aide 24/7 pour son Projet « implantation de centres de crise - Région Abitibi-Témiscamingue »

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Besoin d'aide 24/7 demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière au regard de leur projet d'implantation de centres de crise – Région Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'Abitibi-Témiscamingue est classée dans les premiers rangs des régions qui détiennent les plus hauts taux de suicide;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une trajectoire de services plus adaptés aux besoins de la population vulnérable vivant de la détresse, des situations de crise, disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine, permettra d'améliorer la fluidité et la rapidité des services, de même que la prise en charge immédiate et continue des personnes en situation de crise;

CONSIDÉRANT QUE les personnes en désorganisation psychosociale ne répondent pas toujours aux critères pour une hospitalisation dans un centre de santé, malgré leur besoin d'assistance immédiate;

CONSIDÉRANT QU'une personne qui vit une situation de déséquilibre requiert de l'aide, et surtout de l'accompagnement dans un environnement sécuritaire qui lui est favorable ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer une plus grande accessibilité aux services et une prise en charge disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, sans attente pour les personnes en détresse suicidaire ou en crise psychosociale et que les centres de crise offrent cette alternative;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'un centre de crise est la prise en charge immédiate de l'hébergement, du soutien, des suivis et de la référence pour les personnes de tous les âges et de tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un centre de crise vise notamment à offrir un meilleur accès à des services psychosociaux pour les personnes en crise et de réduire significativement la récurrence des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

demandes d'intervention de crise impliquant des policiers;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de crise - Région Abitibi-Témiscaminque répondra parfaitement à ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER Besoin d'aide 24/7 dans leur demande d'aide financière au regard de leur projet d'implantation de centres de crise - Région Abitibi-Témiscaminque;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RESOLUTION
2019-04-149

3.1.- Délégation de signataires - Mine Canadian Malartic (MCM) - Cession du lot 5 686 367 - Entente d'aménagement de stationnements - 410, rue Royale

CONSIDÉRANT QUE Mine Canadian Malartic (MCM) exploite une mine localisée à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'exploitation de cette mine, Mine Canadian Malartic (MCM) a été autorisée par le gouvernement du Québec à effectuer des travaux visant la déviation de la route 117, à Malartic, pour l'extension de ladite mine;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérard Jr. Paquin et madame Chantal Vallières sont propriétaires d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 998 382 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, avec bâtisse portant le numéro 410, rue Royale, à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de l'immeuble du 410, rue Royale, à Malartic, utilisent aux fins de stationnement le lot 5 686 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 686 367 du cadastre du Québec a été cédé par la Ville de Malartic à Mine Canadian Malartic (MCM) dans le cadre du projet visant la déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE Mine Canadian Malartic (MCM) s'est engagée, en vertu d'une entente intervenue entre la Ville de Malartic et Mine Canadian Malartic (MCM), le 6 février 2018 (résolution 2017-11-361), à rétrocéder le lot 5 686 367 du cadastre du Québec à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs au projet auront pour effet de modifier l'aménagement et l'accès au lot 5 686 367 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Mine Canadian Malartic (MCM) souhaite céder la propriété du lot 5 686 367 du cadastre du Québec à monsieur Gérard Jr. Paquin et madame Chantal Vallières et à procéder à certains travaux d'aménagement sur ledit lot et sur l'immeuble situé au 410, rue Royale, à Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite consentir à la cession du lot 5 686 367 du cadastre du Québec par Mine Canadian Malartic (MCM) à monsieur Gérard Jr. Paquin et madame Chantal Vallières en considération d'une somme forfaitaire à être versée à la Ville de Malartic par Mine Canadian Malartic (MCM);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Mine Canadian Malartic (MCM) à céder la propriété du lot 5 686 367 du cadastre du Québec à monsieur Gérard Jr. Paquin et madame Chantal Vallières et à procéder à certains travaux d'aménagement sur ledit lot en considération d'une somme forfaitaire à être versée à la Ville de Malartic par Mine Canadian Malartic (MCM), et ce, conditionnellement et à l'engagement de M. Paquin et Mme Vallières d'octroyer une servitude de non-accès au gouvernement du Québec conformément aux modalités à être déterminées par ce dernier, relativement à la route 117;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente d'aménagement des stationnements adjacents au 410, rue Royale entre Mine Canadian Malartic, Gérard Jr. Paquin, Chantal Vallières et la Ville de Malartic;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

RESOLUTION
2019-04-150



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2019, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

Adoptée.

**RESOLUTION
2019-04-151**

4.2.- Protocole d'entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs – facture de 75 716,80 \$ (2019)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une facture de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour le paiement annuel de 2019 concernant l'utilisation commune des locaux à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière et la greffière recommandent au conseil de ville le paiement de 75 716,80 \$ conformément au protocole d'entente intervenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de la somme de 75 716,80 \$ selon l'annexe 4 amendée le 14 juillet 2016 relativement au Protocole d'entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois concernant l'utilisation commune des locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;

Adoptée.

**RESOLUTION
2019-04-152**

4.3.- Liste des comptes divers à radier

CONSIDÉRANT QU'il existe des comptes à recevoir pour des créances qui sont soit prescrites ou irrécouvrables, tel qu'il appert de la liste déposée et soumise au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la trésorerie a fait des démarches pour récupérer les sommes impayées;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de créances provenant de factures diverses qui ne sont pourvues d'aucune garantie;

CONSIDÉRANT QUE les créances provenant de ces comptes se prescrivent par trois ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la radiation de ces comptes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil autorise la radiation au 30 avril 2019 des créances



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

prescrites et des créances irrécouvrables déjà provisionnées au 31 décembre 2018 totalisant la somme de 4 933,32 \$, incluant le capital, les intérêts, les pénalités courus à ce jour et énumérées à la liste jointe à la présente résolution;

Adoptée.

**RESOLUTION
2019-04-153**

4.4.-

Liste des comptes de taxes 2018 à rembourser et 2019 à radier

CONSIDÉRANT QU'il existe des taxes de services en 2018 qui ne devaient pas être émises et payées, tel qu'il appert du tableau déposé et soumis au conseil, lesquelles devront être remboursées pour les immeubles suivants, à savoir :

- 581, rue Royale, matricule 8434-10-6326, Fabrique St-Martin;
- 531, rue Royale, matricule 8434-20-8222, Club de l'Âge d'or;

CONSIDÉRANT QU'il existe des taxes de services en 2019 qui ne devaient pas être émises, tel qu'il appert du tableau déposé et soumis au conseil et qui devront être radiées pour les immeubles suivants, à savoir :

- 542, chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix, matricule 8233-87-0465, Municipalité Régionale de Comté (MRC);
- 861-865, rue des Pins, matricule 8335-70-9542, Témoins de Jéhovah;
- 581, rue Royale, matricule 8434-10-6326, Fabrique St-Martin;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remboursement des comptes 2018 présentés;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la radiation des comptes 2019 présentés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'analyse de la taxation recommande de procéder au remboursement et à la radiation des comptes de taxes susmentionnés;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise la trésorière à procéder au remboursement des taxes de services 2018 pour les immeubles suivants incluant le capital, les intérêts, les pénalités courus et énumérées au tableau joint à la présente résolution, à savoir :

- 581, rue Royale, matricule 8434-10-6326, Fabrique St-Martin;
- 531, rue Royale, matricule 8434-20-8222, Club de l'Âge d'or;

Que le Conseil autorise la trésorière à procéder à la radiation des taxes de services 2019 pour les immeubles suivants incluant le capital, les intérêts, les pénalités courus à ce jour et énumérées au tableau joint à la présente résolution, à savoir :

- 542, chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix, matricule 8233-87-0465, Municipalité Régionale de Comté (MRC);
- 861-865, rue des Pins, matricule 8335-70-9542, Témoins de Jéhovah;
- 581, rue Royale, matricule 8434-10-6326, Fabrique St-Martin;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**RÉSOLUTION
2019-04-154**

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Demande de dérogation mineure de la société Immeubles Roc d'Or au 700-720, rue des Pins et 615-625-635-645, avenue Miquelon

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 700-720, avenue des Pins et du 615-625-635-645, avenue Miquelon, Malartic (lots numéros 4 445 528, 4 445 529 et 4 445 530, cadastre du Québec) suite à la production d'un certificat de localisation préparé par Marc Bergeron, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait certaines dérogations au règlement sur les usages conditionnels, et plus spécifiquement à la résolution 2008-09-615, concernant une superficie totale de $\pm 74,2$ m² au lieu de 72 m² pour les bâtiments secondaires détachés;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une superficie totale de $\pm 74,2$ m² pour les bâtiments secondaires détachés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-04-155**

5.2.- Demande de dérogation mineure de monsieur Samuel Chartier au 1480, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1480, avenue des Étoiles, Malartic (lot numéro 3 000 216, cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis démontrait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une hauteur totale de $\pm 6,0$ mètres au lieu de 5,0 mètres pour le bâtiment secondaire détaché ainsi qu'une superficie totale de $\pm 85,0$ m² au lieu de 75,0 m² pour les bâtiments secondaires détachés;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville, le 3 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une hauteur totale de $\pm 6,0$ mètres pour le bâtiment secondaire détaché ainsi qu'une superficie totale de $\pm 85,0$ m² pour les



No de résolution
ou annotation

**RESOLUTION
2019-04-156**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

bâtiments secondaires détachés;

Adoptée.

5.3.-

La Traversée des Z'Elles : 20 et 21 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE La Traversée des Z'Elles est une randonnée à moto qui sera accomplie par des femmes pour qui le cancer du sein les touchent de près et de loin;

CONSIDÉRANT QUE la randonnée aura lieu le samedi 20 juillet et le dimanche 21 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville a reçu une demande de La Traversée des Z'Elles pour un départ du Club de Golf de Malartic vers Cadillac en empruntant la rue de l'Harricana jusqu'à la rue Royale (route 117), le 20 juillet 2019 à 8 h 45 et en provenance de Cadillac en empruntant la rue Royale (route 117) vers la rue de l'Harricana jusqu'au Club de Golf de Malartic, vers 12 h 30 le 21 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'un parcours empruntant la route 117 est une route nationale et transcanadienne relevant du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis doit être présentée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la tenue d'événements spéciaux nécessitant la fermeture complète ou partielle d'une route sous sa responsabilité, ou ayant des répercussions sur la circulation et la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées pour obtenir ce permis s'appliquent à tout le réseau routier dont l'entretien relève du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) alors que les autorisations pour l'utilisation du réseau routier local relèvent des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 8.2 du *Règlement numéro 806 concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Malartic*, il appartient à l'inspecteur municipal d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) doit également se prononcer lorsqu'un événement qui doit se tenir sur le réseau local a des incidences sur son propre réseau routier (traverse d'une route du Ministère ou perturbation de la circulation sur une portion de celle-ci, par exemple);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville se dit favorable à la présente demande en tout respect avec les autorités compétentes pour délivrer lesdits permis requis;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir, si nécessaire, les barricades pour ces deux (2) jours;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ACCUEILLIR favorablement la demande déposée par La Traversée des Z'Elles afin de circuler dans les rues de Malartic les 20 et 21 juillet 2019;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

RÉSOLUTION
2019-04-157

7.1.- **Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour un projet de patinoire extérieure – Délégation de signataire**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Malartic, une demande dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour un projet de patinoire extérieure;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-04-158

7.2.- **Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour la 37^e Finale régionale centralisée des Jeux du Québec - Malartic Hiver 2020 – Délégation de signataire**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Malartic, une demande dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) pour la 37^e Finale régionale centralisée des Jeux du Québec - Malartic Hiver 2020;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-04-159

7.3.- **Appui à la Table des aînés Malartic Rivière-Héva pour son Projet « Reconnaissance/Renaissance des aînés » dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO)**

CONSIDÉRANT QUE la Table des aînés Malartic Rivière-Héva demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) au regard de leur projet Reconnaissance/Renaissance des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Table des aînés Malartic Rivière-Héva dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) au regard de leur projet Reconnaissance/Renaissance des aînés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-04-160**

7.4.- Appui au Comptoir alimentaire de Malartic pour son Projet « Obtention d'une remorque » dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO)

CONSIDÉRANT QUE le Comptoir alimentaire de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) au regard de leur projet pour l'obtention d'une remorque;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Comptoir alimentaire de Malartic dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) au regard de leur projet pour l'obtention d'une remorque;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-04-161**

7.5.- Appui au Club Optimiste de Malartic pour son Projet « Opti-Ribfest 2019 » dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO)

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) au regard de leur projet Opti-Ribfest 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club Optimiste de Malartic dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) au regard de leur projet Opti-Ribfest 2019;

Adoptée.



RÉSOLUTION
No de résolution
2019-04-162

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

7.6.- **Reconnaissance des organismes – Club Quad Vallée de l'Or et Abitibi**

CONSIDÉRANT QU'une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture recommande que l'organisme Club Quad Vallée de l'Or et Abitibi soit reconnu par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme rencontre tous les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE l'organisme Club Quad Vallée de l'Or et Abitibi par la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-04-163

7.7.- **Acquisition d'une multi station à chargement Powertec et support à poids pour la salle de conditionnement physique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix pour l'acquisition d'une multi station à chargement Powertec et support à poids pour la salle de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT QUE la soumission ci-après a été reçue le 12 mars 2019 :

Soumission-naire	Multi station et support à poids	Livraison	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
Fitness Nutrition Équipement	2 529,98 \$	272,01 \$	140,10 \$	279,50 \$	3 221,59 \$

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé de gré à gré sans procéder par appel d'offres, conformément au *Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle*, en raison des montants en jeu;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, le directeur du Service des loisirs et de la culture recommande de retenir la soumission reçue, de la société Fitness Nutrition Équipement au prix de 3 221,59 \$, taxes et livraison incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETENIR la soumission reçue, soit celle de la société Fitness Nutrition Équipement, au prix de 3 221,59 \$, taxes et livraison incluses;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2019-04-164

RÉSOLUTION
2019-04-165

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1.- Rapport annuel – Sécurité incendie 2016-2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a transmis à la Ville de Malartic le rapport annuel 2016-2017-2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour adoption par le conseil de ville;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie de la Ville de Malartic a pris connaissance du rapport annuel 2016-2017-2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et qu'il en recommande son adoption;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le rapport annuel 2016-2017-2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que présenté;

Adoptée.

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Demande d'exemption de taxes foncières – Dessercom inc. – 952-954, rue Royale

Dépôt du document pour étude et analyse.

11.2.- Demande d'exemption de taxes foncières – Dessercom inc. – 1302, rue Royale

Dépôt du document pour étude et analyse.

11.3.- Soirée meurtre & mystère, le 1^{er} juin 2019, à 18 h, à l'Atrium Canadian Malartic – Maison des jeunes Refuge Jeunesse Malartic inc.

Il est demandé à la greffière de faire la promotion de la « Soirée meurtre & mystère, le 1^{er} juin 2019 à 18 h, à l'Atrium Canadian Malartic » organisée par la Maison des jeunes Refuge Jeunesse Malartic inc. en diffusant l'information sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

11.4.- Journée de golf Desjardins au profit de la Fondation de l'UQAT : 7 juin 2019

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) organise annuellement une journée de golf pour financer la recherche qui contribue notamment à l'enrichissement individuel et collectif de toute une société;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) organise une journée de golf en simultané dans cinq villes de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé par le passé au Conseil d'administration de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) d'ajouter à son activité le Club de golf de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2019, la Ville de Malartic a été ajoutée dans les villes hôtes de la Journée de golf Desjardins au profit de la Fondation de l'UQAT;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite participer à la tenue de l'activité;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER huit (8) personnes de la Ville de Malartic pour participer au tournoi de golf de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) le 7 juin 2019, au coût de 150 \$/personne;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-04-166

11.5.- **Programme de subvention au transport adapté – Premier versement pour 2019 – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.43 de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., c. T-12) le conseil de ville peut accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif assurant le transport des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec le Transport adapté La Calèche d'Or (ci-après appelé : « l'organisme »), la Municipalité de Rivière-Héva et la Ville de Malartic, le 4 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports*, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a accordé un premier versement de 52 558 \$ à l'organisme dont le montant final pour l'année 2019 sera confirmé ultérieurement;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le premier versement au montant de 52 558 \$ au Transport adapté La Calèche d'Or dès réception du *ministère des Transports*, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2019-04-167

RÉSOLUTION
2019-04-168

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Motion de félicitations à Madame Élisabeth Larouche – Première récipiendaire du prix Yolette-Lévy

CONSIDÉRANT QUE la remise du prix Yolette-Lévy a eu lieu le 28 avril 2019 à Val-d'Or;

IL EST RÉSOLU

DE FÉLICITER madame Élisabeth Larouche, première récipiendaire du prix Yolette-Lévy – Édition 2019;

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Semaine québécoise des personnes handicapées : 1^{er} au 7 juin 2019

Il est demandé à la greffière de faire la promotion de la semaine québécoise des personnes handicapées du 1^{er} au 7 juin 2019 sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

13.2.- Semaine de la sécurité civile – 5 au 11 mai 2019

Il est demandé de faire la promotion de la semaine de la sécurité civile du 5 au 11 mai 2019 sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

13.3.- Société d'histoire de Malartic – Remerciements;

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 26

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M^{re} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE